

2 emplois différents pour une même personne au sein de la même structure ?

Par Corail69, le 08/08/2023 à 19:07

Bonjour,

Je suis coordinatrice pour une association (loi 1901) à mi-temps salariée au statut agent de maîtrise. Je souhaite compléter cet emploi par un poste de secrétariat à mi-temps salariée au statut d'employé.

Est-ce possible ? Conditions particulières ?

Merci pour votre retour.

Coridialament

Par Marck.ESP, le 08/08/2023 à 19:22

Bonjour

Que vous réponds votre employeur, il a dû se renseigner !?

En principe, un employé peut avoir plusieurs emplois à temps partiel, même au sein de la même structure, tant que le total des heures travaillées ne dépasse pas la durée légale du travail, qui est de 35 heures par semaine en France.

Cependant, il est important de noter que l'organisation du travail à temps partiel est soumise à certaines conditions.

https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/le-travail-a-temps-partiel-definition-et-mise-en-place

Par Visiteur, le 08/08/2023 à 19:26

BONJOUR...

Avez vous un rôle ou une position de membre dans cette association?

Par Corail69, le 08/08/2023 à 19:32

Je n'ai pas de rôle au sein du conseil d'administration de cette association

Par Corail69, le 08/08/2023 à 19:59

Je cumulerais donc ces deux emplois aux taux horaires différents : j'aurai donc deux fiches de paie ?

Par Marck.ESP, le 08/08/2023 à 20:54

2 contrats = 2 salaires = 2 bulletins de salaire.